

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1240

présenté par

Mme Reid Arbelot, Mme Lebon, M. Castor, M. Maillot, M. Tellier, M. William, Mme Bourouaha, M. Wulfranc, M. Sansu, M. Peu, M. Monnet, M. Rimane, M. Nadeau, M. Roussel, Mme K/Bidi, Mme Faucillon, M. Lecoq, M. Jumel, M. Le Gayic, M. Chailloux, M. Dharréville et M. Chassaigne

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 90, insérer l'alinéa suivant :

« – la promotion et la systématisation d'initiatives innovantes afin d'améliorer l'accès au droit et à la justice en outre-mer (audiences foraines, chambres détachées, pirogues administratives, Justibus et Randonnées du droit) ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'une des recommandations formulées par la Commission consultative des droits de l'homme (CNCDH) dans son récent Avis sur l'accès au droit et à la justice dans les outre-mer est la suivante : « En Guyane, la CNCDH recommande de systématiser et pérenniser les pirogues administratives tant sur l'Oyapock que sur le Maroni. Il convient également d'associer l'ensemble des acteurs pertinents à ces pirogues (centre départemental d'accès au droit, associations,...) et de s'assurer que la préfecture coordonne l'ensemble du dispositif, efficacement et effectivement. A ce titre, elle recommande également aux magistrats itinérants de se rapprocher de la préfecture pour pouvoir y participer. »